

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

14 décembre 2018

Date d'affichage :

27 décembre 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **20 décembre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, CERLES, Mmes CHAMPEL, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL

ABSENTS :

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à José DUBREUIL

M. Jackie DIOGON, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Jacques LAMY

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal

absent

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Serge BIONNIER

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20181220-DELIB181234-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2018**

QUESTION N° 34

OBJET : 4 place Félix Bromont : vente d'une maison

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 4 décembre 2018

La maison située 4 place Félix Bromont a trouvé acquéreur au prix de 175 000 € net vendeur, émanant de Madame AMENTA et Monsieur FRANÇOIS, présentés par l'agence Advenier.

Suite au diagnostic assainissement et à la nécessaire mise en conformité de l'installation (séparation eaux pluviales/eaux usées), les acquéreurs s'engagent à faire réaliser à leur charge les travaux de séparation des réseaux sur la parcelle, pour un montant de 3600 € environ.

La Commune s'engagerait à faire réaliser, à sa charge, les travaux qui seront entrepris par la SEMERAP pour le nécessaire raccordement des réseaux sur la partie publique, place Félix Bromont, pour un montant approximatif de 4800 €.

La Commune s'engagerait également à prendre en charge l'élagage des arbres situés autour de la maison.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser la vente de la maison située 4 place Félix Bromont (parcelle BI n°58) à Madame AMENTA et Monsieur FRANCOIS, par le biais du mandat confié à l'agence immobilière Advenier au prix de 175 000 € net vendeur, selon les modalités définies par la présente délibération,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document y afférent.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 20 décembre 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL